

République française

ARDECHE

publié sur le site internet de la
collectivité le 15 mars 2024

Extrait du registre des délibérations
CONSEIL COMMUNAUTAIRE MONTAGNE D'ARDECHE
07470 COUCOURON

Séance du jeudi 14 mars 2024

Membres
en exercice : 37

Date de la convocation : 08/03/2024

Présents : 24

Le jeudi 14 mars 2024 à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie à Coucouron sous la présidence de Jacques GENEST,

Votants :
31
POUR : 31
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0
REFUS DE VOTE : 0

Présents : Karine ACCASSAT, Dominique ALLIX, Françoise BENOIT, James BOUVIER, Claude BRUN, Thierry CHAMPEL, Serge CHARPENAY, Francis ENJOLRAS, Martine IMBERT, Bernard JACQUEMIN, Jean LINOSSIER, Emile LOUCHE, Michel LOUIS, Thierry MAILLET, Cyril MALLET, Anne-Marie MARION, Franck MEJEAN, Marylaine MERCIER, Laurence PREVOST, Thibault ROBERT, Christophe ROUX, Dominique TRIN, Charles VALETTE, Jacques MEUNIER
Représentés : Sébastien BOURDELY représenté par Karine ACCASSAT, Patrick COUDENE représenté par Charles VALETTE, Jérôme DELDON représenté par Dominique TRIN, Geneviève DUNY représentée par Christophe ROUX, Elisabeth FALGON représentée par Françoise BENOIT, Sébastien PRADIER représenté par Franck MEJEAN, Christian VIDAL représenté par Thierry MAILLET
Absents : Jacques GENEST, Jérôme GROS, Denise LAFFARRE, Claude MONCEAU, Magalie MOULIN, John SERROUL
Secrétaire de séance : Michel LOUIS

DE_2024_14 - Objet : Compte administratif et affectation de résultats 2023 du budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1612-12 et suivants ainsi que ses articles L2311-5 et suivants,
Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°2024-13 en date du 14 mars 2024 approuvant le compte de gestion 2023 du budget principal,

Monsieur le Président présente le compte administratif 2023 du budget principal se résumant ainsi

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		724 460.42		403 370.14		1 127 830.56
Opérations exercice	4 245 129.03	5 330 013.66	1 793 974.76	1 164 979.21	6 039 103.79	6 494 992.87
Total	4 245 129.03	6 054 474.08	1 793 974.76	1 568 349.35	6 039 103.79	7 622 823.43
Résultat de clôture		1 809 345.05	225 625.41			1 583 719.64
Restes à réaliser			745 726.13	559 889.40		

Sur le rapport du Président, sous la présidence de monsieur Emile LOUCHE 2ème Vice-président après la sortie de la salle du Président, et après avoir délibéré,

Le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver** le compte administratif 2023 du budget principal tel que présenté.
- **de reconnaître** la sincérité des restes à réaliser.
- **d'arrêter** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus.

- **d'affecter** 1 397 882.91 € au 002 et 411 462.14 € au 1068.
- **d'autoriser et de mandater** le Président à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré à Coucouron, le 14 mars 2024,
Le Président, Jacques GENEST

